

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 16 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 novembre 2011

2011 DDEES 148G Subvention et convention avec l'association Union Régionale des SCOP « URSCOP » Clichy la Garenne (92), visant la création de sociétés coopératives à Paris.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention avec l'association Union Régionale des SCOP « URSCOP » Clichy la Garenne (92), visant la création de sociétés coopératives à Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Seybah DAGOMA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention avec l'association Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production Ile-de-France, Haute Normandie, Centre Orléanais et DOM-TOM, domiciliée 100, rue Martre Clichy la Garenne (92) (N° SIMPA : 67162.), d'une convention, jointe en annexe, visant la création de sociétés coopératives de production à Paris.

Article 2 : Une participation d'un montant annuel de 50.000 euros est attribuée à l'association Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production Ile-de-France, Haute Normandie, Centre Orléanais et DOM-TOM.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 911, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris au titre de l'année 2011 et des exercices suivants, sous réserve du vote des crédits.